

Un Espace Complémentaire Sociétal, vite !

Constat

Le système marchand actuel, totalement soumis à la dictature de la finance et du commerce, est confronté à des limites que sa seule logique empêche de dépasser.

L'unique réponse du système se trouve actuellement dans une croissance forte, cependant ses effets sur l'emploi sont non seulement anéantis par l'amélioration constante de la productivité, mais de plus incompatibles avec les exigences écologiques auxquelles l'humanité est confrontée. Face aux fléaux que sont la croissance du chômage, l'amplification des inégalités et les atteintes à l'environnement, il y a urgence ; mais comment orienter la croissance économique vers plus d'emplois, plus de justice sociale, et plus de "durabilité" ?

L'idée vient tout de suite à l'esprit de procéder à des investissements publics massifs, tant pour améliorer le nombre et la qualité des infrastructures disponibles que pour réduire nos consommations d'énergie et limiter ainsi notre dépendance. La perspective de donner de la sorte un "coup de fouet" à l'économie, d'inverser enfin la courbe du chômage, est exaltante, mais... tel un père de famille surendetté... l'enthousiasme qu'une telle proposition peut susciter retombe vite dans un soupir : "*Ce serait bien... mais on n'a pas les moyens de se le payer !*"

Pourtant, nous affirmons que si une collectivité a :

- 1 – un besoin d'intérêt général ;
- 2 – la volonté de le satisfaire ;
- 3 – les moyens techniques et énergétiques ;
- 4 – un excès de main d'œuvre et le savoir-faire ;
- 5 – la maîtrise des conséquences écologiques ;

... alors l'argument du manque de financement est fallacieux, car une vraie richesse résultera du travail permis par la création monétaire nécessaire pour le payer, et il ne devrait donc y avoir aucun obstacle à sa réalisation, ni risque d'inflation.

La présente proposition vise à remettre en cause la sempiternelle objection du manque de financement, qui empêcherait de payer des investissements publics pourtant nécessaires. En effet, il existe une différence profonde entre un particulier et un État souverain : un particulier ne peut créer lui-même les moyens de paiement qui lui manquent, tandis qu'une collectivité munie des institutions *ad hoc* dispose de ce pouvoir !

Le présent article a l'ambition de montrer comment la création d'un nouveau dispositif dit « Espace Complémentaire Sociétal » peut permettre de s'affranchir des obstacles réglementaires dressés par certaines dispositions des Traités européens. Car il s'agit bien, en effet, de faire surgir un *mouvement d'émancipation*...

Que faire ?

Comme nous ne pourrions pas immédiatement remplacer un système par un autre, nous proposons l'introduction d'un espace économique nouveau, que nous appelons « ECS » (Espace Complémentaire Sociétal), complémentaire au système économique existant. Sa vocation **n'est pas la recherche de l'équilibre ou du profit financier** mais celle du « **bénéfice sociétal** ». Il s'attache à la résolution, indifféremment de leur coût financier, des problèmes humains et écologiques que la seule logique capitaliste libérale est incapable de traiter par la nature même du droit des entreprises et des systèmes comptables, et d'orienter les modes de production et de vie vers un modèle soutenable au niveau planétaire. Cet « espace » a vocation prioritaire de créer des activités qui n'existent pas encore parce qu'elles ne sont pas rentables, en particulier les services qui font cruellement défaut pour permettre à tous une vie digne sur une planète respectée. Le champ est donc immense.

Exemples

Mise en œuvre localement de tout ce qui peut contribuer à réduire la consommation d'énergie et la pollution, mise en œuvre d'alternatives pour le transport des personnes et des marchandises, recherches et mise en place de tout ce qui peut améliorer la résilience de nos organisations, actions pour revivifier nos villages et campagnes désertifiés, entretien des forêts et création de haies vives, nettoyage de cours d'eau, soutiens à l'éducation et à l'enseignement, accompagnements de malades et aide hospitalière, etc.

Comment ?

Un projet sociétal peut être proposé :

- par le conseil municipal à un comité citoyen (dont nous recommandons qu'il soit tiré au sort) pour validation
- ou, par une personne physique ou morale au conseil municipal et comité citoyen
- ou par le comité citoyen lui-même au conseil municipal pour validation.

Si le projet est accepté, il est d'une part chiffré pour permettre l'émission monétaire spéciale nécessaire, et précisé dans ses étapes de réalisation afin de pouvoir apprécier si l'entreprise ou les entreprises chargée(s) de la mise en œuvre atteignent les objectifs sociétaux visés. L'organisme d'émission monétaire (qui pourrait être la Banque de France ou tout autre organisme responsable choisi par la collectivité) émet progressivement la monnaie finançant le projet. Ce système peut être extrapolé au niveau local, régional, national ou international

C'est dans le cadre d' "*Entreprises à Mandat Sociétal*" que se libéreront les potentialités créatrices sociétales permettant le bien-être de la population travaillant dans ces projets, comme de la population bénéficiaire.

Quelques détails sur le fonctionnement:

1- Les Entreprises à Mandat Sociétal (EMS) ne répondent pas à la logique de profit financier mais à celle du bénéfice sociétal. Elles sont régies par un statut juridique spécifique inspiré de la société coopérative.

2- Les investissements nécessaires à leur activité sont financés par une émission monétaire nationale en «Unités Monétaires Sociétales (UMS)», monnaie créée par l'État ou les collectivités par délégation de pouvoir au niveau des besoins. Elle est permanente (ce n'est pas une monnaie de crédit), électronique et nominative, gratuite (elle ne peut produire d'intérêts), non spéculative, non convertible en devises étrangères ni en euros, mais elle a cours forcé (toute personne, physique ou morale, sur le territoire défini pour cette monnaie doit les accepter en paiement. 1 UMS équivaut à 1 euro dans la zone euro)

Les Unités Monétaires Sociétales ainsi créées se retrouvent au crédit des comptes des entreprises (EMS + fournisseurs des EMS du secteur marchand traditionnel) et au crédit des comptes courants des particuliers (salariés des EMS, mais aussi salariés des entreprises traditionnelles qui, ayant des recettes en Unités Monétaires Sociétales, les utilisent pour leurs dépenses). C'est ainsi que les Unités Monétaires Sociétales circulent dans l'ensemble de la société.

4- Le statut d'EMS peut être attribué, par une procédure d'agrément, tant à un travailleur indépendant qu'à une organisation de plusieurs personnes réparties dans plusieurs établissements.

5- L'EMS commence son activité en constituant le «capital» nécessaire à cette activité (terrains, locaux, matériel, etc...). Elle n'a pas besoin d'argent pour ce faire. Elle choisit un organisme bancaire parmi les banques commerciales existantes, et lui remet une copie du dossier d'agrément qui comporte une estimation chiffrée qui lui servira de référence pour « commander » les fonds nécessaires à l'organisme responsable, et à régler directement les fournisseurs au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

6- Une EMS est évaluée par rapport à ses objectifs sociétaux et non ses résultats financiers. C'est pourquoi la procédure d'agrément précise, entre autres, les éléments du « bilan d'activité » qui permettront de déterminer à la fin de la première année la position de l'EMS par rapport aux objectifs prévus. Par la suite, l'EMS présente un bilan prévisionnel en complément du bilan d'activité de l'exercice achevé, pour fixer les objectifs d'évaluation de l'exercice à venir. Les bilans sont constitués par un compte d'exploitation contrôlé par un cabinet comptable, servant principalement à aider la gestion bancaire et le contrôle des flux monétaires, et un rapport qualitatif d'activité sociétale reprenant les éléments d'appréciation qualitatifs dans la forme et selon les modalités prévues. Les éléments qualitatifs sont appréciés par consultation auprès des bénéficiaires de l'activité de l'EMS.

7 - Les activités sociétales sont définies démocratiquement par la Nation :

- Plusieurs commissions nationales composées d'élus, d'ONG représentatives et de citoyens tirés au sort, à nombre égal, travaillant chacune dans son domaine, mais en interaction avec les autres, ont pour mission préalable de définir et lister les critères sociétaux dans l'industrie, l'agriculture, les transports, l'énergie, l'habitat, les services, le commerce, la santé, l'éducation, l'équipement public, le service public, la culture...

- Les critères sont définis en fonction des connaissances du moment et de ce qui est technologiquement réalisable. Ils sont temporaires et révisables pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des techniques. Un temps raisonnable est laissé aux acteurs pour actualiser les évolutions.

- Les critères ne sont ni idéalistes ni utopiques ni uniquement conservateurs, mais exigeants et réalisables de façon à encourager largement la dynamique, la rendre accessible et motivante pour tous.

- Les critères ainsi définis, qui deviendront la référence officielle permettant d'attribuer à une activité le statut d'E.M.S, devront être ratifiés par le parlement, les conclusions de celui-ci seront soumises à l'approbation de la Nation.

8 - Les entreprises, tant du secteur sociétal que du secteur marchand traditionnel, peuvent régler indifféremment en euros ou en Unités Monétaires Sociétales l'ensemble de leurs dépenses, (salaires, fournisseurs, impôts et taxes...)

En conclusion

A ceux qui après cette lecture se demanderaient encore comment « l'État paiera », nous leur rappelons qu'il créera les Unités Monétaires Sociétales à hauteur des besoins, comme le font les banques actuellement sur une simple demande de crédit, à la seule différence que l'État, lui, n'a pas besoin de se « facturer » son propre argent et donc enrichit son peuple au lieu de l'appauvrir par le jeu de l'intérêt. Trop simple pour être vrai? Oui, c'est simple ! La seule mise en œuvre de cet espace économique complémentaire permettrait, sans opposer les intérêts des uns et des autres, sans aller prendre dans la poche des uns pour payer les autres, de résoudre en quelques années seulement des problèmes majeurs auxquels se heurte l'humanité. Ce qui nous sidère en réalité, c'est de voir combien l'homme butte sur un problème qu'il crée lui-même en rendant artificiellement rare ou en dévoyant un argent qui n'a plus de limite physique. Cette rareté n'est en fin de compte que le reflet de notre « pauvreté de conscience ». Depuis des siècles elle enferme l'homme dans une logique de « sauve-qui-peut ». Une solution est là, à portée de main et oui, il suffit de la vouloir c'est tout. Mais c'est cela qui est difficile. Puisse la mémoire de Théodore Monod nous rappeler que « *l'utopie est simplement ce qui n'a pas encore été essayé!* »

*D'après Philippe Derudder, André-Jacques Holbecq,
« Une Monnaie Nationale Complémentaire » (ed Yves Michel)*